



CONTRIBUTION COMMUNE EN VUE DE LA DEUXIÈME SESSION DU SYNODE

Actions précises et propositions

1

La richesse du processus synodal

- ⊕ Se mobiliser pour demander qu'après la fin de la seconde session (octobre 2024) soit convoquée, dans chaque diocèse (et dans les doyennés), une « **assemblée synodale** » chargée de la mise en œuvre des décisions prises.
- ⊕ Que soit créé, à divers échelons dans l'Église, un **Observatoire** permanent de la pratique synodale et développer des méthodes d'évaluation.
- ⊕ Que soient instaurés, au nom du « sacerdoce commun » de tous les baptisés, des « **ministères-services** », ouverts à la responsabilité de tous les baptisés, permettant d'accompagner les divers moments de la vie de nos contemporains.
- ⊕ Que soit développées, dans toutes les instances de l'Église, des propositions de **formation** commune à la pratique synodale, des écoles d'animateurs-trices responsables entre laïcs et clercs pour mieux assumer ensemble, ces divers « ministères-services ».

2

Les pauvres au cœur de l'Église

- ⊕ Organiser dans toutes les instances de l'Église, **des moyens de présence**, de rencontre et d'accompagnement des personnes pauvres et des plus fragiles (Conseil de solidarité, parrainages, ...).
- ⊕ Lors de la construction du **budget** (à divers niveaux), comment le souci d'une présence aux personnes pauvres est-il pris en compte ?
- ⊕ Dans nos communautés, construire des dynamiques de **partenariat** et non pas seulement d'assistance, avec les personnes pauvres : « *Les pauvres **sont** l'Église* » (Joseph Wresinski).
- ⊕ Dans nos communautés, savoir reconnaître les lieux et les milieux de grande pauvreté, oser aller à la rencontre des personnes qui s'y trouvent, agir avec elles et en témoigner régulièrement.

3

Les célébrations

1. Le langage liturgique

La parole évangélique doit être audible et compréhensible par nos contemporains. Les textes et certains syntagmes sont à réexaminer.

⊕ Les textes

On peut douter que les récentes modifications (l'allusion au « repas des noces de l'Agneau », par exemple) aient apporté une clarification aux fidèles. Une réécriture d'ampleur est à entreprendre. Elle pourrait s'inspirer des canons des messes pour enfants qui disent, en termes clairs, l'essentiel. L'usage immodéré du vocabulaire sacrificiel et des termes relatifs au sacré, qui en fausse la signification, sera à proscrire.

D'autre part, la traduction des textes proposés pour les lectures devrait être revue en fonction des acquis de l'exégèse contemporaine pour en corriger les faux sens. Elle pourrait également s'appuyer sur des expressions contemporaines du Credo, à regrouper dans un recueil.

🕒 Les syntagmes

Le langage liturgique doit prendre en compte l'existence des femmes. Non seulement il faut dire « frères et sœurs », comme cela commence à être pratiqué, mais aussi « ceux et celles » à la place de « ceux », « ils et elles » à la place de « ils », etc.

Dans le même esprit, le choix des lectures doit être rééquilibré. Les épisodes où figurent des femmes sont peu cités. Jamais il n'est fait mention de Phoebé (Romains 16, 1-2).

Le jour de Pâques, la lecture s'arrête à Jean 20, 10, omettant la scène au jardin avec Marie de Magdala. Le rééquilibrage devra être confié à une commission paritaire afin de refléter les différences de sensibilité.

2. L'assemblée eucharistique

Des dispositions sont à prendre pour obtenir la « participation pleine et active de tout le peuple », comme la Constitution *Sacrosanctum Concilium* en a exprimé le souhait.

🕒 Style de la célébration eucharistique

Comme son nom l'indique, l'Eucharistie est d'abord action de grâce, louange et merci à Dieu qui nous donne la vie. Les rites pénitentiels envahissants étouffent la joie de partager le repas du Seigneur.

🕒 Place du prêtre et de l'assemblée

Si le prêtre préside, c'est l'assemblée tout entière qui célèbre. Lorsque l'architecture du bâtiment le permet, il est bon que l'assemblée « fasse corps » autour de l'autel, qui est la table du rassemblement eucharistique, et que, comme cela se voit parfois, le prêtre reste au-devant de l'assemblée et ne réintègre le chœur que lors de la consécration.

Dans la célébration de l'Eucharistie, le quasi-monopole de la parole par des clercs, avec leur culture propre, est en soi un obstacle à la réception par un auditoire diversifié.

Pour y remédier, une partie des prières – hors des paroles de la consécration – devrait être prononcée par des membres de l'assemblée, choisis à l'avance par le célébrant. Des voix féminines seront bienvenues.

🕒 Suppression des contre-témoignages

Les assemblées actuelles sont principalement composées de femmes tandis que les prêtres qui les président sont des hommes. S'il est inévitable que cette situation donne l'image d'un fonctionnement de type patriarcal, il convient au moins de ne pas en rajouter.

À cet égard, il y a lieu de supprimer sans attendre les « servantes de l'assemblée » et autres initiatives analogues, qui scandalisent nombre de fidèles. En jugeant les femmes indignes de s'approcher de l'autel, on contredit ostensiblement la parité entre baptisés.

Cette exclusion est un « coup de force théologique » que rien ne justifie.

D'une façon générale, les assemblées liturgiques doivent être inclusives et ouvertes à la diversité culturelle et sociale.

3. Les prières communautaires autres que la célébration eucharistique

Des célébrations présidées par des laïcs sont déjà organisées dans de nombreux diocèses, notamment pour les funérailles.

Les célébrations de la Parole n'exigent pas la présence de prêtres. Elles sont à encourager en s'appuyant sur les exemples existants. Elles peuvent d'ailleurs être un lieu d'expérimentation pour diffuser la pratique de la « conversation dans l'Esprit », recommandée par le synode.

Dans ce but, il est nécessaire que les chrétiens disposent de lieux pour se rassembler.

Ces célébrations permettront de retisser le tissu chrétien, notamment en milieu rural. Comme elles se tiendront souvent dans les églises des paroisses à multiples clochers, elles permettront de répondre aux critiques des élus locaux qui, en nombre croissant, contestent l'obligation qui leur est faite de financer l'entretien de locaux qu'ils jugent abandonnés par leur affectataire.

4

La place des femmes dans l'Église

- ⊕ Désigner dans chaque diocèse une personne chargée de veiller à la **parité** effective dans toutes les instances, par exemple en tant que **vicaire épiscopale pour la parité hommes-femmes**.
- ⊕ Qu'une femme soit nommée **aux côtés de chaque évêque** dans tous les diocèses, par exemple en tant que déléguée générale.
- ⊕ Veiller à la parité dans la **présidence** des mouvements et organisations catholiques.
- ⊕ Se renseigner et s'inspirer des **pratiques dans d'autres Églises**.
- ⊕ Revoir les divers « moments » de la liturgie, pour permettre une **parité visible**.

En outre, des questions relatives à la place des femmes dans les assemblées liturgiques et dans les instances ecclésiales, ainsi qu'aux ministères qui leur sont confiés, sont examinées dans les fiches 3, 5 et 6.

5

Gouvernance et coresponsabilité

- 1. Les procédures de nomination**

Qu'il s'agisse des nominations d'évêques ou de curés, les procédures de nomination sont illisibles et inefficaces. Dans les dernières années, elles ont conduit à maintes reprises à des catastrophes qui auraient facilement pu être évitées.

La proposition de consultation des laïcs avancée par l'Assemblée synodale pour la sélection des candidats à l'épiscopat devrait être élargie à toutes les nominations à la tête de diocèses ou de paroisses.
- 2. L'assemblée eucharistique**

Lors des mouvements de clercs, il est d'usage que le curé sortant présente un compte rendu à son évêque. Il devrait également rendre compte à l'assemblée paroissiale. Si le curé est au service d'une fraction du Peuple de Dieu, n'est-il pas légitime que celle-ci s'exprime sur les actions qui ont été menées ? Il conviendrait donc que son point de vue soit recueilli, selon des modalités à déterminer pour éviter les querelles de personnes. La pratique des entreprises montre que de telles démarches sont possibles et utiles.
- 3. La composition des conseils**

Pour tout conseil comprenant des laïcs, ceux-ci devraient être élus par l'assemblée du ressort.
- 4. Les affaires économiques, financières et immobilières**

Une réforme en profondeur est nécessaire. Elle pourrait s'inspirer des principes suivants :

 - ⊕ Le conseil économique est formé de laïcs élus, représentant la collectivité dans sa diversité. La composition du conseil est connue des paroissiens.
 - ⊕ Le conseil élit son président, qui fixe l'ordre du jour des réunions. Son mandat et celui de tous les autres membres ont une durée limitée.
 - ⊕ Lors de ses réunions, le conseil entend le curé ; mais celui-ci ne prend pas part aux votes.
 - ⊕ Le conseil adopte le budget et approuve les comptes. Il se prononce explicitement sur toutes les opérations ayant un impact significatif sur les finances ou le patrimoine de la paroisse.
 - ⊕ Le curé respecte les décisions du conseil économique. S'il est en désaccord avec celui-ci, il fait appel auprès de l'évêque, qui tranche définitivement.
 - ⊕ Le conseil présente chaque année un compte rendu à l'assemblée paroissiale.

6

Les ministères institués

1. Relations des ministres institués avec les ministres ordonnés et avec les fidèles

Parmi les précautions à prendre, on peut citer :

- ⊕ Le respect de la parité entre femmes et hommes
- ⊕ Les consultations préalables
- ⊕ L'organisation d'une formation adaptée
- ⊕ La remise d'une lettre de mission définissant les responsabilités confiées et fixant la durée de la mission. Celle-ci ne doit pas se terminer à l'échéance des fonctions du curé afin de garantir une certaine stabilité malgré le changement de responsable.
- ⊕ Un compte rendu à échéance fixée auprès du curé et de l'assemblée paroissiale, suivi le cas échéant de procédures d'appel ou de recours

Un exemple éclairant est donné par les responsables de communauté de base en Amérique latine, dont le ministère est articulé avec celui des ministres ordonnés itinérants. Un autre exemple est celui fourni par les « catéchistes » en Afrique.

2. Exemples de ministères institués

Il est urgent de réfléchir aux ministères dont notre monde a besoin pour que soit annoncé l'Évangile. Parmi ceux-ci, on peut notamment citer :

- ⊕ Les ministères de la parole, incluant la prédication, confiés à des laïcs formés
- ⊕ Les ministères d'accompagnement pour les malades
- ⊕ Les ministères d'accompagnement des personnes qui demandent des sacrements
- ⊕ Les ministères d'accompagnement spirituel pour les personnes en recherche ...

Ces ministères sont des mandats pour une durée déterminée, avec obligation de compte-rendu.

La formation des ministres est à organiser avec soin.